



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Demande de financement FSE : ouverture du
département informatique – IUT de Toulouse.**

Conseil d'administration du 3 juin 2024

Délibération 2024/06/CA-107

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 31 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- APPROUVE la demande de financement FSE à la Région Occitanie d'un montant de 350 000€ pour l'accompagnement de l'ouverture du département informatique sur le site de Castres

Toulouse le 3 juin 2024,

La Présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier,

Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

.....7 juin 2024.....



Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 33

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Université Toulouse III - Paul Sabatier

118 route de Narbonne

31062 Toulouse cedex 9

www.univ-tlse3.fr

Fiche de pré-projet pour les programmes opérationnels FEDER, FSE, FSE +

IMPORTANT : A LIRE AVANT DE COMPLÉTER CETTE FICHE

- Le projet ne doit pas être achevé au moment du dépôt de la demande d'aide.
- Pour les projets soumis à la réglementation des aides d'Etat, l'opération ne doit pas avoir commencé avant la réception du courrier d'incitativité par les services de la Région. Le non-respect de ce principe interdira tout versement de l'aide.

Notion d'incitativité : « Au sens du droit des aides d'Etat, l'effet incitatif consiste à vérifier que l'aide modifie le comportement de l'entreprise concernée de manière à ce que cette dernière investisse ou crée de nouvelles activités contribuant au développement d'une activité qu'elle n'exercerait pas en l'absence d'aide ou qu'elle exercerait d'une manière limitée ou différente, ou sur un autre site. » - Article 6 du règlement (UE) N°651/2014

Notion de début de travaux : « soit le début des travaux de construction liés à l'investissement, soit le premier engagement juridiquement contraignant de commande d'équipement ou tout autre engagement rendant l'investissement irréversible, selon l'événement qui se produit en premier. L'achat de terrains et les préparatifs tels que l'obtention d'autorisations et la réalisation d'études de faisabilité ne sont pas considérés comme le début des travaux. Dans le cas des rachats, le « début des travaux » est le moment de l'acquisition des actifs directement liés à l'établissement acquis. » - Article 2.23 du règlement (UE) N°651/2014

- Le projet doit rester inchangé (localisation, nature, propriétaire) pendant les 5 ans qui suivent le paiement final de la subvention (notion de pérennité).
- Les dépenses présentées dans ce projet ne peuvent pas faire objet d'un double financement par les fonds européens (à titre d'exemple : LEADER, FRR, FEAMP, programmes sectoriels...).
- La demande d'aide doit être établie dans le respect des cumuls d'aides publiques.

Titre du projet	Aide à l'amorçage pour l'ouverture d'un nouveau Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) spécialité Informatique sur le site de Castres de l'IUT Paul Sabatier
Nom et objet de la structure bénéficiaire	IUT Paul Sabatier – site de Castres
Coordonnées de la personne à contacter	Max Chevalier, porteur du projet Max.chevalier@iut-tlse3.fr Sébastien Genta, directeur-adjoint en charge du site de Castres Sebastien.genta@iut-tlse3.fr
Calendrier du projet (dates de début et de fin) (Si possible, préciser le phasage du projet)	Septembre 2024 (Ouverture du BUT Informatique) à juillet 2027 2024/2025 : 2 groupes de BUT 1 (démarrage de la formation) 2025/2026 : 2 groupes de BUT1 + 2 groupes de BUT 2 2026/2027 : 2 groupes de BUT1 + 2 groupes de BUT 2 + 2 groupes de BUT 3
Localisation géographique du projet (Préciser la commune, QPV, AFR, autre...)	Département Informatique – IUT Paul Sabatier site de Castres Avenue Georges Pompidou 81104 Castres
Contexte, descriptif du projet et besoins identifiés sur le territoire	Les acteurs socio-économiques du département du Tarn expriment depuis de nombreuses années un besoin important en informaticiens de niveau technicien, technicien supérieur et cadre intermédiaire qu'ils peinent à attirer et conserver. L'ouverture d'un département Informatique sur le site de Castres, fixée à la rentrée universitaire 2024/25, permettrait d'attirer vers ces métiers des jeunes issus du bassin local, plus enclins à y poursuivre leur vie. L'ouverture d'un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) en Informatique viendra compléter l'offre proposée par l'Ecole d'Ingénieur ISIS de l'INU Champollion et permettra le

	<p>développement de collaborations en informatique autour de la <i>e-santé</i> et participera au déploiement de la recherche sur cette thématique, qui est un des axes stratégiques l'axe du schéma local de la VUE de Castres « Horizon 2027 ».</p> <p>L'ouverture de ce nouveau département de formation a reçu le soutien du MESRI, des partenaires institutionnels et politiques, ainsi que des acteurs socio-économiques locaux et régionaux.</p> <p>Une programmation pluriannuelle de recrutement a donc été établie qui laisse entrevoir, progressivement jusqu'à l'horizon 2027, le recrutement de 10 enseignants et enseignants-chercheurs et de deux personnels BIATSS.</p>
<p>Objectifs/résultats attendus / actions futures menés pour assurer la pérennisation du projet</p>	<p>Deux groupes TD d'étudiants seront inscrits en BUT1 Informatique à la rentrée 2024/25. A l'horizon 2026/27, ce sont deux groupes TD par année de BUT, soit environ 150 étudiants qui sont attendus sur le site de Castres.</p> <p>Par conséquent, à compter de l'été 2027, l'objectif est de diplômé plus de 40 étudiants par an.</p> <p>Comme pour les autres départements de formation de l'IUT Paul Sabatier, l'alternance, vecteur efficace d'insertion professionnelle pour les étudiants et de fidélisation des collaborateurs pour les entreprises, sera proposée comme mode majeur de réalisation de la formation pour le BUT 3. En fonction des besoins exprimés par les entreprises et de l'appétence des étudiants pour l'alternance, l'apprentissage pourra être ouvert dès la 2ème année du BUT pour un des deux groupes d'étudiants.</p>
<p>FSE : Public cible de l'opération le cas échéant Nombre de bénéficiaires par type de publics</p>	<p>Etudiants inscrits en BUT Informatique et futurs étudiants en capacité de rejoindre le BUT Informatique par le biais d'entrées passerelles en 2^{ème} ou 3^{ème} année (BTS et étudiants de Licences généralistes).</p> <p>La formation démarrera avec un public cible de 2 groupes d'étudiants en formation initiale temps plein : 48 étudiants</p>